

Centre  
Communal  
D'Action  
Sociale

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 13 février,  
Le Conseil d'Administration du CCAS de L'HORME, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Julien VASSAL, Président.

Date de la convocation du Conseil d'Administration :  
Le 06 février 2024.

COMMUNE  
DE L'HORME  
Loire

**Présents :** M. Julien VASSAL, Mme Claire VINCENT, Mme Dalila  
OUAKKOUCHE, Mme Colette BOUTEILLE, M. Jean-Paul FAUVET

**Absents excusés :** Mme Françoise BECH, M. Joël SANCHEZ, M. Maurice MANET,  
M. Damien PAYRE

Nombre de Conseillers	
En exercice	9
Présents	5
Votants	5

Monsieur le Président expose :

- Que dans un contexte économique et social particulièrement contraint (crise énergétique, inflation...), il convient de ne pas pénaliser les associations et leur trésorerie,
- Que toutes les associations n'ont pas constitué et déposé leur dossier complet de demande de subvention

Objet :  
Délibération :2024-04  
**Subventions 2024 aux  
associations**

Par suite, Monsieur le Président invite le Conseil d'Administration à se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations et, le cas échéant, à bien vouloir voter les subventions aux associations, au titre de l'exercice 2024, sous réserve pour certaines de production des documents et/ou justificatifs demandés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20240213-2024-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024  
Publication : 21/02/2024

Subventions CCAS BP 2024

Liste des associations	CCAS BP 2023	CA 2023	BP 2024	Date signature charte engagement républicain	Commentaires
Association « Le Petit Potager »	250 €	250 €	250 €	22/12/2023	sous réserve transmission documents demandés
Sur les chemins du Kenya	pas de demande	- €	50 €	30/11/2023	
Pour un sourire d'enfant	100 €	100 €	- €		pas de demande
Les Pas Sages	250 €	250 €	250 €	29/01/2024	
C.S.F. L'Horme (ex. APF)	300 €	300 €	300 €	29/01/2024	
FNATH (Accidentés de la vie)	150 €	150 €	150 €	29/01/2024	
Les enfants du Togo	50 €	50 €	- €		pas de demande
Comité l'Hormois d'aide aux Lépreux	Loyer annuel = 1243 € (sur présentation de justificatif) /	1 200 €	Loyer annuel = 1200 € (sur présentation de justificatif) /	04/12/2023	
	Fluides 1700€ maximum (sur présentation de justificatifs)	1 607,45 €	Fluides 1600€ maximum (sur présentation de justificatifs)		
Aides soutien et partage		- €	500 €	date à inscrire	1ère demande
ADMR	Pas de subvention	- €	0 €		
Resto du Cœur Loire	Pas de demande		- €		
<b>TOTAUX</b>	<b>4 043 €</b>	<b>3 907,45 €</b>	<b>4 300,00 €</b>		

**Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- Emet un avis favorable sur l'attribution et le versement des subventions aux associations, sous réserve de la production des documents et/ou justificatifs demandés, conformément au tableau qui précède, et bien vouloir voter lesdites subventions aux associations, au titre de l'exercice 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20240213-2024-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

L'HORME, le 13 février 2024

Le Président

J. VASSAL

